



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAIS

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 032-253201842-20210323-CS020321DOB-DE

DELIBERATION n° CS 02 03 21

Séance du mardi 23 Mars 2021

## BUDGET DECHETS – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

### Nombre de membres

En exercice : 9

Présents : 8

Procuration : 0

Absent : 1

### Date de la convocation

Le 12 Mars 2021

### Date d'affichage

31/03/2021

Le mardi 23 Mars 2021 à 10 heures, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, MM. Patrick DUBOSC, Jacques FAUBEC, Jean-Pierre SALERS, Patrick SUAREZ, Roger COMBRES

Présent par visioconférence : Sans objet

Représentation : Mr Didier DUPRONT est suppléé par M. Georges CAUSERO et Mme Françoise CARRIE est suppléée par M. Henri CHAVAROT

Absent excusé : Thierry REVEIL

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président indique que le Débat d'Orientations Budgétaires, formalité substantielle sans caractère décisionnel, constitue la phase préparatoire du Budget Primitif 2021.

### 1. Grands axes d'investissements Exercices 2021-2022 porteront sur les opérations suivantes, dont certaines ont démarré en 2020:

- La mise aux normes des déchèteries pour 1 300 000 euros
- La création des casiers 4 et 5 et la réhabilitation du casier 2 sur l'ISDND de Pavie : 4 100 000 euros
- La réhabilitation du casier du Houga : 800 000 euros
- La réhabilitation du site de Pauilhac : 115 000 euros
- La réhabilitation de la déchèterie de l'Isle Jourdain : 450 000
- Les études pour le futur centre de tri : 200 000 euros
- Divers matériels dont le renouvellement de bennes, de matériels et serveur informatique : 359 650 euros

Le montant total de ces investissements représente environ 4 536 000 euros pour 2021.

Une prospective budgétaire a été présentée portant sur l'impact de ces investissements sur le budget de fonctionnement ainsi que l'équilibre du budget d'investissement. Les ratios financiers (niveau épargne, niveau d'endettement, ratio/population, capacité de désendettement...) ont été présentés et débattus.

### 2. Prospective horizon 2025 :

Une prospective financière a été présentée portant sur les 4 grands axes suivants :

- Evolution de la TGAP suivant les éléments issus des projets de loi de transition énergétique
- La fin d'exploitation du centre d'enfouissement du Houga à l'horizon 2023
- La construction d'un nouveau centre de tri mutualisé d'ici 2024
- L'effondrement des cours de reprise des matériaux, notamment le papier et le carton, engendrant des pertes de recettes de l'ordre de 4euros/habitant

### 3. Le budget de fonctionnement 2021 :

#### Compétence traitement :

La TGAP représentera 11 euros/habitant pour la base dégrevée (valorisation du biogaz), soit 37euros/tonne, soit une augmentation de plus de 750 000 par rapport à l'exercice 2020

Un niveau de 15 euros/habitant est nécessaire pour l'investissement (amortissements, frais financiers et provision ISDND)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Les besoins d'exploitation représentent 37 euros/habitant

A l'issue du débat, il est décidé de :

- D'augmenter la participation forfaitaire des collectivités de 1,5 euros/habitant, pour compenser en partie la chute des ventes de matériaux
- De caler la participation à la tonne des collectivités au taux de la TGAP en vigueur : 37 euros/tonne en 2021, basé sur les quantités d'OMR + refus de tri + Tout venant de déchèterie
- De fixer une participation forfaitaire de 0.5 euros/habitant pour 3 Sictom dans le cadre de la mise à disposition d'animateur sur le territoire

**Compétence Déchèterie (haut de quai) :**

La prise de compétence haut de quai de déchèterie sur une partie du territoire nécessite des besoins d'exploitation à hauteur de 7.5 euros/habitant. L'impact de la mise aux normes des déchèteries est financé par la participation forfaitaire actuelle des Sictoms.

A l'issue du débat, il est décidé de :

- Maintenir pour 2021 une participation forfaitaire des collectivités de 8.5 euros/habitant
- De maintenir la participation des collectivités au titre de la dette reprise lors du transfert de compétence

**Entendu le rapport de Monsieur le Président,  
Le Comité Syndical « déchets », après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents et représentés  
DECIDE**

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire au Budget Primitif de l'exercice 2021

Le Président  
Francis DUPOUEY

